

COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 06 février 2025

Nombre de membres			
CCAS	En exercice	Présents	Votants
15	15	6	8
Date de la 1 <sup>ère</sup> convocation			
24 Janvier 2025			
Séance du 30 Janvier 2025			
Absence de quorum			
Date de la 2 <sup>ème</sup> convocation			
31 Janvier 2025			

Objet de la délibération
<b>Soutien financier en solidarité avec la Banque Alimentaire du Gard</b>

N° de délibération
<b>001 / 2025</b>

**Présents :** Jean-Marie FOURNIER, Delphine POIRIER, Brigitte GAYAUD, Myriam SEVENERY, Marie-Line VIGNE, André AGNIEL.

**Procurations :** Vincente OBIOL à Delphine POIRIER. Françoise LLINARES à Brigitte GAYAUD

**Absent(s) :** Catherine CLIMENT, Mélanie SALLE, Raphaëlle DELENTE, Françoise LLINARES, Sarah AÏT IDIR, Christine LE ROY DE PRESALE, Annie COGNON, Vincente OBIOL, Claude CADENAT.

\*\*\*

*Rapporteur : Delphine POIRIER, vice-présidente*

La Banque Alimentaire du Gard a subi un grand préjudice qui a mis en péril, sa fonction première, lutter contre la précarité alimentaire en fournissant des denrées alimentaires à 91 associations permettant de nourrir 42 000 personnes dans le Gard en grande précarité alimentaire.

Dans la nuit du 27 au 28 novembre 2024, les 6 camions frigorifiques de la Banque Alimentaire ont été entièrement incendiés par un acte volontaire de nuire. Le préjudice s'élève à 500 000 euros.

Ces dommages irréversibles péjorent grandement et durablement le fonctionnement de l'association.

Dans ces conditions, le CCAS souhaite participer financièrement afin d'aider l'association à faire face à cette situation catastrophique.

**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Considérant la volonté du CCAS à poursuivre son partenariat avec la Banque alimentaire du Gard,

Ouï l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

**DECIDE**

1. D'approuver l'attribution d'une financière de 200€
2. D'inscrire la dépense correspondante au budget du CCAS

La secrétaire de séance,  
Brigitte GAYAUD



Le Président,  
Jean-Marie FOURNIER

